

Calendrier de facturation 2025

Voici les dates clés, selon le mode de paiement choisi

Paiement par Internet		Paiement par Internet		Paiement par débits autorisés ¹	
Mois de facturation	Date de production de la facture ²	Date d'échéance du paiement	Date de production de la facture ²	Mois de facturation	Date de production de la facture ²
Janvier	14 décembre 2024	1 ^{er} janvier 2025	17 décembre 2024	Janvier	14 décembre 2024
Février	18 janvier 2025	1 ^{er} février 2025	21 janvier 2025	Février	18 janvier 2025
Mars	15 février 2025	1 ^{er} mars 2025	18 février 2025	Mars	15 février 2025
Avril	22 mars 2025	1 ^{er} avril 2025	25 mars 2025	Avril	22 mars 2025
Mai	19 avril 2025	1 ^{er} mai 2025	22 avril 2025	Mai	19 avril 2025
Juin	17 mai 2025	1 ^{er} juin 2025	20 mai 2025	Juin	17 mai 2025
Juillet	14 juin 2025	1 ^{er} juillet 2025	17 juin 2025	Juillet	14 juin 2025
Août	19 juillet 2025	1 ^{er} août 2025	22 juillet 2025	Août	19 juillet 2025
Septembre	23 août 2025	1 ^{er} septembre 2025	26 août 2025	Septembre	23 août 2025
Octobre	20 septembre 2025	1 ^{er} octobre 2025	23 septembre 2025	Octobre	20 septembre 2025
Novembre	18 octobre 2025	1 ^{er} novembre 2025	21 octobre 2025	Novembre	18 octobre 2025
Décembre	15 novembre 2025	1 ^{er} décembre 2025	18 novembre 2025	Décembre	15 novembre 2025
Janvier	13 décembre 2025	1 ^{er} janvier 2026	16 décembre 2025	Janvier	13 décembre 2025

¹ Si vous optez pour le paiement par débits préautorisés, les primes seront automatiquement prélevées de votre compte bancaire à la date que vous avez sélectionnée sur le formulaire *Entente de débits préautorisés (DPA)*. Pour les comptes de gestion santé (CGS), les comptes mieux-être, d'activité physique et de dépenses personnelles, le service *Dialogue* et les ententes de remboursement *Cost Plus* (réclamations), les frais seront prélevés le 15^e jour de chaque mois.

² Les factures sont disponibles dans l'Espace client deux jours après leur production. Seuls les régimes administrés par iA Groupe financier recevront des factures.

Important : Si le paiement n'est pas reçu en totalité à la fin du délai de grâce, vous recevrez une lettre qui vous rappellera que celui-ci est en souffrance. Si le paiement n'est toujours pas reçu le 45^e jour suivant la date d'échéance, les remboursements des réclamations de frais médicaux et de soins dentaires de tous les participants et les participantes au régime collectif seront suspendus.

Paiement de vos primes et des frais portés à vos comptes

Deux modes de paiement acceptés

1. Paiement par débits préautorisés

C'est de loin la façon la plus simple et la plus pratique pour payer vos primes d'assurance collective et les frais portés à vos comptes :

- **Automatisé** : plus aucune intervention de votre part; vous pourrez vous concentrer davantage sur des tâches à valeur ajoutée.
- **Flexibilité** : possibilité de choisir la date de paiement pour vos comptes réguliers (facturés)³.
- **Sans tracas et fiable** : élimination des retards de paiement et des erreurs d'encaissement.
- **Sans frais** : économies additionnelles sur les frais de port, de manutention et de chèques.
- **Écologique** : diminution de votre empreinte carbone.

³ Pour les comptes de gestion santé (CGS), les comptes mieux-être, d'activité physique et de dépenses personnelles, le service *Dialogue* et les ententes de remboursement *Cost Plus* (réclamations), les frais seront prélevés le 15^e jour de chaque mois.

Adhérez dès aujourd'hui

Simplifiez-vous la vie et adhérez dès aujourd'hui au paiement par débits préautorisés :

- Remplissez le formulaire *Entente de débits préautorisés (DPA) du titulaire de police*, disponible dans l'[Espace client](#).
- Transmettez-nous le formulaire dûment rempli par l'entremise de la messagerie sécurisée de l'Espace client.

2. Paiement par Internet

Bien que le paiement par débits préautorisés soit le mode de paiement à privilégier, le paiement par Internet est une alternative pour payer vos primes et frais :

- Effectuez le paiement via le site Web de votre institution bancaire.
- Entrez votre numéro de référence, composé des caractères suivants :
 - ✓ Le préfixe GR
 - ✓ Séquence de 6 chiffres pour votre numéro de police
 - ✓ Séquence de 4 chiffres pour votre numéro de compte

Par exemple, si votre numéro de police est 99999 et votre numéro de compte est 1, le numéro de référence est : GR0999990001.

Ne combinez pas les paiements de plusieurs polices ou comptes. Les paiements doivent être effectués séparément (5 comptes = 5 paiements).

Des questions concernant ces modes de paiement? Communiquez avec nous par courriel à comptabilite.coll@ia.ca.

Calcul des ajustements au prorata

Les ajustements au prorata sont calculés sur une base de 30 jours, et ce, quel que soit le nombre de jours dans le mois où l'ajustement prend effet. Vous trouverez ci-dessous des exemples de calcul de ces ajustements :

Nouveau participant ou nouvelle participante

Entrée en vigueur de la protection : le 4 juillet 2025 – Figure dans la facture de juillet 2025.

Prime mensuelle d'assurance maladie : 125,82 \$
Prime mensuelle d'assurance soins dentaires : 95,29 \$
Prime mensuelle d'assurance vie : 31,80 \$

Combien de jours facturons-nous?	30 jours - 3 jours = 27 jours
Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance maladie?	125,82 \$/30 jours x 27 jours = 113,24 \$
Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance soins dentaires?	95,29 \$/30 jours x 27 jours = 85,76 \$
Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance vie?	31,80 \$/30 jours x 27 jours = 28,62 \$
Quel est le montant total qui sera facturé?	113,24 \$ + 85,76 \$ + 28,62 \$ = 227,62 \$

Résiliation d'une protection

Résiliation : le 7 février 2025 – Figure dans la facture de mars 2025.

Prime mensuelle d'assurance maladie : 98,06 \$
Prime mensuelle d'assurance soins dentaires : 129,80 \$

Combien de jours remboursons-nous?	30 jours - 6 jours = 24 jours
Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance maladie?	98,06 \$/30 jours x 24 jours = 78,45 \$
Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance soins dentaires?	129,80 \$/30 jours x 24 jours = 103,84 \$
Quel est le montant total qui sera remboursé?	78,45 \$ + 103,84 \$ = 182,29 \$

Modification d'une protection

Modification de la protection d'individuelle à familiale : le 21 juin 2025 – Figure dans la facture de juillet 2025.

Prime mensuelle

Assurance maladie – Protection individuelle : 55,76 \$ Assurance maladie – Protection familiale : 156,54 \$
Assurance soins dentaires – Protection individuelle : 29,48 \$ Assurance soins dentaires – Protection familiale : 73,74 \$

N. B. Puisque la prime de juin a déjà été acquittée, l'ajustement touchera seulement l'écart entre la prime de la protection familiale et la prime de la protection individuelle.

Combien de jours facturons-nous?	30 jours - 20 jours = 10 jours
Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance maladie?	(156,54 \$ - 55,76 \$)/30 jours x 10 jours = 33,59 \$
Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance soins dentaires?	(73,74 \$ - 29,48 \$)/30 jours x 10 jours = 14,75 \$
Quel est le montant total qui sera facturé?	33,59 \$ + 14,75 \$ = 48,34 \$